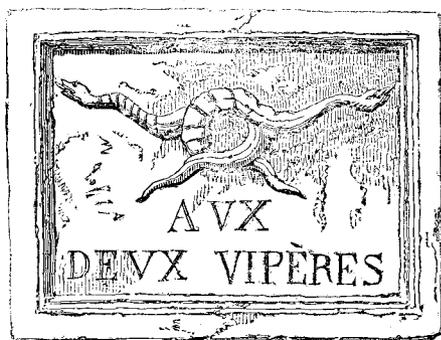


cle, et ce fut en effet à cette époque qu'elle devint la propriété du successeur des de Tournes. Nous n'avons aucun document précis pour appuyer cette conjecture, et nous l'abandonnons' au jugement de gens plus compétents que nous. Quant aux deux enseignes, placées sur les deux portes 7 et 9, la dernière était celle des de Tournes et de Julliérou, et l'autre sur laquelle'on lit: *aux deux vipères*,



passé pour avoir désigné une officine d'apothicaire. Nous pouvons donner la date de la pose de cette dernière avec certitude : MM. Fayolle frères, propriétaires de la dite maison — qu'ils ont démolie, afin de la reconstruire au coin de la rue Raisin et de la rue de l'Impératrice—sont encore en possession d'une aquarelle, qui sert de plan pour l'enseigne en question, et sur le dos de ce dessin, on lit, écrite en caractères anciens, la note suivante : *Plan de l'enseigne des deux vipères, fait et exécuté par le nommé Giroud, maître tailleur de pierre et marbrier, rue des Marronniers. — Li dite enseigne placée rue Raisin en l'année 1764.* Ces Messieurs prétendent que cette enseigne était celle d'un apothicaire; mais ils ne nous en ont pas fourni la preuve matérielle, et par conséquent nous ne pouvons rien affirmer à cet égard.

Nous ferons remarquer, à cette occasion, que le serpent qui, dans l'antiquité, servait de symbole à Esculape, appartenait à